

## **La Cimade - Hors la Rue**

Communiqué de presse - 23 avril 2009

### **L'Etat français expulse des ressortissants communautaires**

Mercredi 22 avril, 27 Roumains, parmi lesquels 16 enfants, ont été placés au centre de rétention administrative (CRA) de Lille-Lesquin. Leur expulsion du territoire français, en direction de Bucarest, est prévue pour demain, vendredi 24 avril.

Tous sont sous le coup d'une obligation à quitter le territoire français (OQTF) qui leur a été notifiée en mars 2009, alors qu'ils étaient évacués de la Porte de Valenciennes, à Lille, où ils campaient. Ils avaient par la suite été réinstallés sur un terrain, à Lomme, par décision du préfet du Nord.

Parmi ces personnes, la famille Preda connaît une situation particulièrement difficile. Le père, et sa femme, laquelle a été interpellée et placée au centre ce jour, ont neuf enfants, âgés de 2 mois à 14 ans. Une de leurs filles, âgée de 13 ans, est enceinte de 2 mois et demi. Leur fils aîné est en maison d'arrêt. La totalité de la fratrie venait de se voir placée sous une mesure d'action éducative en milieu ouvert (AMEO) par ordonnance du juge pour enfants en date du 17 avril 2009.

La préfecture du Nord, dans son empressement à reconduire les populations roms, ne prend aucun compte des décisions de justice qui pourtant s'imposent à elle, et refuse toute considération des situations individuelles qu'elle rencontre. Ce faisant, elle génère de plus grandes détresses et vient empêcher le travail d'accompagnement et d'insertion effectué par les nombreux intervenants sociaux travaillant au contact de la famille, ce qui va à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Même si la Roumanie est en train de se doter d'un système de protection de l'enfance à la hauteur des exigences européennes, des déficiences sérieuses persistent. La Roumanie n'est pas encore à même d'assurer une protection et une réinsertion de tous les mineurs, particulièrement d'origine rom.

La Cimade et Hors la Rue dénoncent l'enfermement de ces familles et le non-respect des mesures éducatives prises à leur égard, et demandent donc leur libération immédiate.

Ces drames humains sont une nouvelle illustration de la politique du chiffre voulue par le ministère de l'Immigration. Les Roms de Roumanie, comme tout autre citoyen européen, bénéficient de la liberté de circulation sur tout le territoire de l'Union européenne. Ils ne doivent plus être stigmatisés et utilisés comme variable d'ajustement de la politique migratoire de la France.

#### **Contacts presse :**

La Cimade : Julie Chansel / 06 82 24 03 47 / [julie.chansel@cimade.org](mailto:julie.chansel@cimade.org)

Hors la Rue : Alexandre Leclève / 06 85 22 25 47 / [alexandre.lecleve@horslarue.org](mailto:alexandre.lecleve@horslarue.org)